

Gestion des cas contacts au travail

10 MARS 2021



Le Ministère du Travail a mis a disposition une fiche précisant les mesures à prendre si un salarié est identifié comme cas contact.

Un cas contact est une personne ayant eu un contact à risque avec une personne contaminée par la Covid19.

Conséquence : 7 jours d'isolement après un contact avec un cas confirmé et au bout du 7e jour, le cas contact devra se faire tester.

Découvrez, [dans cette fiche](#), les démarches à suivre si le test s'avère positif.



Communiqué de presse, 10 février 2021

Projet de Loi « Climat et résilience »

Les organisations professionnelles du transport routier de marchandises
dénoncent un non-sens écologique et économique fatal
aux entreprises françaises du secteur.

[Télécharger la fiche](#)